

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 81 (1936)
Heft: 3

Artikel: La poste de campagne suisse : but, organisation et fonctionnement
Autor: Bonjour, E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-341707>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La poste de campagne suisse¹

But, organisation et fonctionnement

La poste de campagne, désignée ainsi par traduction littérale de l'allemand *Feldpost*, alors que les termes de « poste militaire » seraient, à notre avis, mieux à leur place, la poste de campagne, disons-nous, est destinée à assurer les relations postales entre une troupe mobilisée et ses foyers, et vice versa. Encore relativement peu nombreuses dans la première moitié du siècle dernier, les relations épistolaires ont pris une extension toujours plus grande au fur et à mesure que l'instruction populaire se développait et que le service postal multipliait et accélérât ses moyens de transport. Aussi la poste de campagne a-t-elle pris dès lors parmi les services de l'arrière une place importante qu'il ne serait plus possible de lui enlever.

Les prescriptions concernant les services derrière le front disent que de bonnes communications entre les militaires sous les armes et leurs foyers sont nécessaires au maintien des forces morales de la troupe. Tous ceux qui ont fait du service militaire, que ce soit en caserne ou en campagne, au service d'instruction ou au service actif, savent par expérience quel intérêt majeur le soldat apporte en toute circonstance à la réception de son courrier. Il sent un réel besoin de savoir le plus régulièrement possible ce que font et ce que deviennent ceux qu'il a laissés derrière lui. D'un courrier à l'autre, il vit de l'espoir qu'il recevra bientôt des nouvelles des siens, de sa famille ou de ses amis.

¹ Nous avons eu récemment l'occasion, dans un cours destiné aux services de l'arrière, d'entendre le *lieutenant-colonel Bonjour*, directeur de la *Poste de campagne*, exposer le but et l'organisation de cet important service, dont le fonctionnement est généralement ignoré des officiers du front. Nous lui avons demandé de bien vouloir exposer ce sujet à nos lecteurs et nous ne doutons pas qu'ils prendront à cet article le plus vif intérêt.
(Réd.)

Cet espoir le soutient, dissipe son ennui, fait passer le temps plus vite. Aussi l'arrivée de la poste est-elle toujours attendue avec impatience. Le courrier vient-il à manquer ? C'est alors une explosion de mécontentement, même de la part de ceux qui n'étaient pas sûrs qu'il leur eût apporté quelque chose. D'ailleurs, à côté des correspondances personnelles, le courrier comprend les journaux, les nouvelles de portée générale, celles qui intéressent chacun et qu'on se transmet de camarade à camarade, celles qui, par la seule distraction qu'elles procurent, permettent au soldat de sortir un peu de lui-même et rehaussent par ce fait-même le moral de la troupe dans son ensemble. Chez ceux restés au foyer, les parents du soldat, son épouse, ses enfants, les nouvelles du front ne sont pas attendues avec moins d'impatience. Dans un pays en guerre, par exemple, quel fardeau de soucis porté par une mère entre l'arrivée d'une lettre du fils ou de l'époux absent jusqu'à réception de la lettre suivante !

En exerçant une influence salubre sur le moral de la troupe, la régularité des échanges postaux contribue aussi à en augmenter la valeur combattive et la force de résistance. Il s'ensuit qu'un service postal bien organisé facilitera notablement la tâche des commandants. C'est pourquoi les prescriptions sur la matière font à ces derniers un devoir de soutenir la poste de campagne dans l'accomplissement de ses obligations. Dans les dispositions qu'ils prennent à l'égard de la poste, dit un article de l'ordonnance sur la poste de campagne, les commandants de troupes doivent tenir compte, dans la mesure du possible, de ses conditions de service.

On se représentera mieux le rôle et l'importance de la poste de campagne en se transportant par la pensée à l'époque d'une mobilisation générale. Au début d'août 1914, 300 000 hommes, en chiffre rond, ont été arrachés d'un jour à l'autre à leur famille et à leur bureau, commerce, fabrique ou atelier. Des relations directes et personnelles de tous les instants entre individus ont été subitement tronquées. Beaucoup d'affaires en traitement sont restées en suspens.

Puis, le service se prolongeant, il a fallu reprendre contact et recourir à la correspondance pour remplacer les communications verbales. Belle tâche pour la poste de campagne, vraiment, que de servir de trait d'union entre ceux que la mobilisation avait séparés en pourvoyant au transport et à la distribution de leur courrier !

D'après une statistique dressée par la direction de la poste de campagne, les troupes suisses ont reçu pendant la période de guerre (août 1914 - octobre 1918) :

55 000 000 correspondances et journaux,
35 000 000 paquets inscrits et non inscrits, et
1 415 000 mandats de poste, pour un montant total de 81 400 000 fr.

Les troupes ont expédié, pendant le même laps de temps :
72 500 000 lettres et cartes postales,
30 700 000 paquets inscrits et non inscrits, et
770 000 mandats de poste, pour un montant total de 46 400 000 fr.

Le nombre total des envois transportés s'est ainsi élevé à 194 000 000, et celui des mandats expédiés dans les deux directions à 2 186 029, pour un montant global de 127 842 409 fr.

Calculé sur toute la durée du service actif, le trafic quotidien moyen a été ainsi de plus de 120 000 envois en chiffre rond, dont 40 000 paquets. Cela représente, par jour, environ 40 tonnes de marchandises postales. Ce chiffre est très fort pour un petit pays dont les effectifs sur pied étaient fortement réduits déjà après quelques mois de mobilisation.

Notons en passant que la proportion des colis réclamés par l'expéditeur ou le destinataire et définitivement égarés a été d'un envoi seulement sur 10 000. Quant au service des mandats de poste, il a donné lieu à 51 cas de malversation portant sur 101 envois, ce qui équivaut à un cas par plus de 40 000 mandats de poste expédiés ou reçus par les troupes.

* * *

En présence d'un tel développement des échanges postaux, il ne saurait être question aujourd'hui de se passer des services de la poste de campagne. De tout temps, un service de poste a existé à l'état plus ou moins embryonnaire dans les armées mobilisées. Des courriers militaires, chargés davantage de la transmission de dépêches officielles que du transport d'envois personnels et privés, étaient connus déjà dans l'antiquité. Plusieurs siècles avant le nôtre, le transport de dépêches et leur distribution aux destinataires sous les armes étaient confiés, dans les armées françaises, par exemple, à des officiers ou sous-officiers spéciaux désignés sous le nom de vaguemestres (de l'allemand « Wagenmeister »). L'institution du service postal aux armées se développa surtout pendant le siècle dernier. C'est pourquoi on est surpris qu'aucun service analogue n'ait encore existé en Suisse lorsque, en juillet 1870, une partie importante de notre armée fut appelée sous les drapeaux. Mais la troupe était-elle à peine sur pied qu'on se rendit compte de cette grosse lacune. La poste civile fut rapidement dans l'impossibilité d'assurer la transmission régulière des envois destinés aux quelque 37 000 hommes mobilisés le 15 juillet pour la couverture des frontières. La plupart des troupes furent dirigées par route sur leur destination — notre réseau de voies ferrées n'avait pas encore son beau développement actuel — et elles occupèrent plusieurs cantonnements successifs avant d'atteindre leur stationnement-frontière.

La poste civile ne reçut à ce sujet que des renseignements incomplets et tardifs et elle ne fut pas en mesure de faire suivre les envois. Ou bien ceux-ci portaient une indication de stationnement qui n'était déjà plus exacte au moment où ils étaient remis à la poste. Cela ne pouvait pas durer ainsi.

Quelques jours après la mobilisation, le département des postes soumettait au département militaire fédéral

des propositions concernant l'organisation d'un service de poste de campagne. Elles furent agréées par le chef de l'état-major général (colonel Paravicini) et, le 24 juillet, un fonctionnaire supérieur de la direction générale des postes prenait au quartier général à Olten ses fonctions de « chef de la poste de campagne ». Il fut institué aussitôt, outre le bureau de poste de campagne du quartier général, un bureau auxiliaire à chaque état-major de division et, suivant les besoins, auprès des brigades d'infanterie. Ce n'est cependant que le 30 juillet que ces bureaux, placés sous la direction du personnel postal détaché de la troupe, furent prêts à fonctionner. L'armée était depuis deux semaines sur pied et n'avait pas été favorisée jusque-là par la réception de son courrier.

Un article paru le 1^{er} mai 1875 dans l'*Allgemeine schweizerische Militärzeitung* expose les raisons pour lesquelles ce premier service de poste de campagne, absolument improvisé, ne fut pas brillant. Mentionnons à cet égard, entre autres, la préparation insuffisante du personnel à une tâche toute nouvelle pour lui, le manque de prescriptions de service appropriées et surtout éprouvées, la pénurie de moyens de transport, l'absence d'ordonnances postales de métier dans les corps de troupes, le défaut de collaboration des états-majors avec la poste, toutes choses qui ne permettaient pas l'exécution d'un service très soigné. Malgré ces lacunes, on paraît avoir été satisfait, en haut lieu, des services de la poste de campagne. Cela ressort du rapport du chef de l'état-major général, M. le colonel Paravicini, qui contient entre autres ce qui suit :

« Les prestations du chemin de fer, du télégraphe et de la poste de campagne, qu'on devrait à l'avenir grouper dans une section unique, jouissent de la reconnaissance générale. Le système adopté dès le début fut le suivant : Emploi rationnel des dites institutions pour les besoins militaires, mais sans immixtion du commandement dans leurs procédés techniques et affaires internes. On obtient davantage en montrant, d'un côté, le tact désirable et, de l'autre, la

condescendance indispensable, que par des ordres trop cavaliers qui ne tiendraient pas compte des circonstances. »

Le gros des troupes fut licencié déjà à la fin d'août 1870 et les stationnements des unités maintenues au service se stabilisèrent. Il fut possible de se passer de la poste de campagne dès le début de septembre. Il est étonnant pourtant que lorsque de gros contingents de troupes furent mobilisés à nouveau en janvier 1871, on ne jugea pas à propos de rappeler en service la poste de campagne. Nous ne rechercherons pas ici à qui cette omission regrettable doit être imputée. Constatons simplement que les conséquences en furent désastreuses. En effet, le général Herzog mentionne, dans son rapport aux Chambres, « que dans toutes les stations de la Suisse romande, le service télégraphique fut effectué de façon déplorable et qu'on ne peut guère dire mieux du service postal ».

Les expériences de 1870-1871 eurent ceci de bon que l'autorité militaire se préoccupa de l'organisation du service de la poste de campagne. Ce n'est toutefois qu'en 1889, soit 18 ans plus tard, que cette organisation vit le jour par la publication de la première ordonnance sur la poste de campagne, qui faisait de cette dernière un service auxiliaire de l'armée. D'autres ordonnances suivirent en 1891, 1894, 1901 et 1912 et développèrent la nouvelle institution. C'est l'ordonnance de 1912, complétée par le règlement concernant la poste de campagne, de 1914, qui est en vigueur encore aujourd'hui. Une nouvelle ordonnance est actuellement en préparation.

La base légale de la poste de campagne est contenue à l'art. 56 de l'OM de 1907, qui dit que le service postal de grands rassemblements de troupes est exécuté par la poste de campagne.

L'article premier de l'ordonnance sur la poste de campagne précise que cette dernière est destinée à compléter la poste civile en assurant le service postal des troupes au service actif et au service d'instruction.

Nous lisons, d'autre part, au chiffre premier du règlement

pour la poste de campagne qu'au service actif comme au service d'instruction, lorsque des exercices en campagne ont lieu avec un grand déploiement de troupes, les relations entre le pays et l'armée ne peuvent être assurées que par la poste de campagne.

C'est la grande mobilité des troupes en campagne qui constitue le principal empêchement à ce qu'elles soient desservies par la poste civile. A ces troupes mobiles, il faut donner comme corollaire une organisation postale également mobile, élastique, telle que seule la poste de campagne, qui se déplace avec les troupes, la représente.

L'organisation de la poste de campagne se caractérise par sa simplicité et elle peut s'adapter sans peine aux situations les plus variées. Les organes sont :

- a) la direction de la poste de campagne à l'état-major de l'armée ;
- b) les bureaux de poste de campagne et
- c) les ordonnances postales des corps et unités de troupes.

Le directeur de la poste de campagne dépend, en temps de paix, du service de l'état-major général, 3^e section (transports).

Au service actif, la poste de campagne forme, avec les services des chemins de fer, des automobiles et des étapes le groupe « transports » de l'état-major de l'armée, chargé de transporter le ravitaillement et les évacuations des troupes, et de pourvoir aux échanges de toute sorte entre les établissements de l'arrière et les unités d'armée et corps de troupes indépendants.

Le directeur de la poste de campagne tient le contrôle de corps de l'ensemble du personnel, dont l'effectif s'élève à 1300 officiers, sous-officiers et soldats. Il s'occupe du recrutement, de l'incorporation et de l'instruction technique de ce personnel. Il surveille l'organisation et la marche du service postal dans les cours de répétition et au service actif. Il organise le service postal des écoles et cours en caserne et fait mettre sur pied les ordonnances postales nécessaires. Il ordonne et dirige les recherches pour envois égarés et

liquide toutes réclamations concernant le service postal des militaires. Enfin, il publie le cahier d'acheminement de la poste de campagne, indispensable à une bonne exécution du service.

On distingue trois sortes de bureaux de poste de campagne, soit :

- les bureaux réguliers,
- les bureaux auxiliaires et
- les bureaux collecteurs.

Les bureaux dits *réguliers* sont ceux prévus par l'organisation des troupes. Il y en a neuf, soit :

- 1 à l'état-major de l'armée,
- 1 à chaque état-major de division, et
- 1 à chaque groupe de fortifications de St-Maurice et du Gothard.

Les bureaux *auxiliaires* sont formés, suivant les besoins, pour le service de corps de troupes importants qui, pour une raison ou pour une autre, ne peuvent pas être desservis par un bureau régulier. Leur personnel est fourni par un bureau de poste de campagne de division ou pris dans la réserve.

Les bureaux *collecteurs* sont caractérisés par leur nom. Installés généralement à l'arrière, aux points d'intersection de voies ferrées, ils rassemblent le courrier en provenance de la poste civile pour les troupes et le transmettent aux bureaux de poste de campagne mentionnés plus haut.

Les fonctions des bureaux réguliers et auxiliaires sont analogues. Elles consistent essentiellement dans la préparation et l'échange du courrier de et pour les troupes. A leur stationnement, ces bureaux fonctionnent aussi comme organes collecteurs.

Inversement, les bureaux collecteurs peuvent, à côté de leurs obligations principales, être chargés de l'échange direct du courrier avec des corps de troupes sans poste de campagne.

Les chefs des bureaux de poste de campagne — officiers

subalternes ou capitaines — ont sous leurs ordres comme organes d'exécution un effectif variable d'officiers subalternes, sous-officiers et soldats. Une poste de campagne de division compte normalement 35 officiers, sous-officiers et soldats, y compris les chauffeurs d'automobiles. Cet effectif est cependant insuffisant et il doit être renforcé régulièrement.

Les *ordonnances postales* font fonction de facteurs de la troupe. On distingue entre ordonnances *permanentes* et ordonnances *auxiliaires*. Les premières sont celles prévues par l'organisation des troupes auprès des corps et unités de troupes d'une certaine importance au point de vue de l'effectif. Il s'agit exclusivement d'agents des postes, donc de gens du métier.

Les ordonnances postales *auxiliaires* sont désignées par les commandants de corps et d'unités de troupes sans ordonnance postale permanente. Leurs fonctions sont analogues. Autant que possible, on désigne comme ordonnances postales auxiliaires des agents des postes incorporés dans la troupe.

Apparemment modeste, le travail des ordonnances postales n'en a pas moins une grande importance pour le service de la poste de campagne. Il importe que les commandants qui les désignent choisissent des éléments sérieux et discrets, exacts, travailleurs et doués d'initiative.

L'ordonnance sur la poste de campagne de 1912 mentionne l'existence d'une *poste des étapes*, avec direction et bureaux propres. Cette institution a fonctionné pendant quelques mois au début de la mobilisation de guerre. Rapidement, on s'est rendu compte qu'elle était superflue sous la forme prévue et que le groupement sous une direction unique, celle de la poste de campagne, de tout ce qui touche au service postal des troupes, était préférable et amplement suffisant pour notre petit pays. La direction et les bureaux de la poste des étapes ont été supprimés vers la fin de 1914. Par contre, le règlement pour le service des étapes prévoit l'attribution d'un officier de la poste de campagne et d'un

détachement de 15 secrétaires et chargeurs à chaque tête d'étapes. Leur emploi en cas de service actif dépendra des circonstances.

Le *stationnement* d'un bureau de poste de campagne est fixé, sur proposition de son chef, par le commandant du corps de troupes dont il dépend. Il sera, autant que possible, sur une ligne de chemin de fer et de préférence identique à celui du groupe ou de la compagnie de subsistances de ce corps de troupes. Une étroite collaboration entre la poste et les subsistances est désirable, voire même nécessaire en ce qui concerne les transports.

Les *locaux* de la poste de campagne doivent être spacieux, bien éclairés, d'accès facile et situés autant que possible au rez-de-chaussée et à proximité de la gare. Les halles de gymnastique, salles de danse, remises, jeux de quilles fermés, etc., sont autant de locaux appropriés. Ils sont mis gratuitement à disposition par les communes, comme ceux des états-majors. Ils ne doivent pas être affectés à d'autres besoins.

Comme *moyens de transport*, les bureaux de poste de campagne disposent, entre autres, de camions automobiles au nombre de un à quatre, suivant l'effectif des troupes. Cette dotation est généralement insuffisante. Le nombre des places de ravitaillement à desservir simultanément est parfois très élevé (jusqu'à 10-12 places pour une division renforcée). En outre, les envois postaux, relativement peu lourds, vu qu'ils consistent essentiellement en linge de corps, sont, par contre, très volumineux et exigent beaucoup de place. L'insuffisance de ses moyens de transports oblige la poste de campagne à confier aux troupes des subsistances une partie de ses ravitaillements. Cette collaboration forcée offre certains avantages, mais elle présente aussi pour la poste des inconvénients divers.

Depuis la guerre, les bureaux de poste de campagne ont été dotés d'un *matériel de bureau* aussi pratique que possible. Il faut citer en particulier les appareils démontables pour la suspension des sacs et les casiers à lettres également démon-

tables, dont l'emploi permet de limiter à un minimum le temps nécessaire à l'installation ou à l'évacuation d'un bureau.

Le *cahier d'acheminement* de la poste de campagne est un document de première importance pour toute la marche du service. Il consiste en une nomenclature complète de toutes les formations régulières, temporaires ou occasionnelles de l'armée, états-majors, corps, unités et détachements de troupes, avec, en regard de chaque formation, l'indication de l'acheminement à donner aux envois. La rédaction et la tenue à jour du cahier d'acheminement exigent une grande attention. Ce document est remis à chaque bureau de poste de campagne et notamment à chaque bureau collecteur, dont le service ne saurait se concevoir sans la possession de ce cahier.

La direction de la poste de campagne reçoit notification des mouvements de troupes influençant l'acheminement soit de l'état-major de l'armée, soit directement des chefs des postes de campagne. Elle communique chaque jour aux bureaux de poste de campagne, par télégraphe ou par téléphone, tous les changements à apporter au cahier. Pendant la guerre mondiale, le cahier d'acheminement a été publié en 28 éditions et il a été communiqué aux postes de campagne environ 28 000 rectifications, la plupart par télégraphe. Un cahier d'acheminement spécial a été publié pour le landsturm au début de la mobilisation et il a paru en sept éditions.

Le cahier d'acheminement est le meilleur indicateur de la répartition des troupes mobilisées, de leurs stationnements ou des secteurs occupés. Aussi a-t-il été utilisé régulièrement, pendant le dernier service actif, par de nombreux commandements supérieurs. En cas de guerre, il serait appelé de nouveau à rendre les meilleurs services aussi en marge de son but primordial.

Au service d'instruction, le cahier d'acheminement est remplacé par des *feuilles d'acheminement*, publiées chaque semaine par la direction de la poste de campagne et

indiquant pour chaque jour de la semaine l'acheminement à donner aux envois pour les troupes en service. Cet acheminement est fixé d'après les stationnements indiqués au directeur de la poste de campagne par les commandants de troupes et suivant les nécessités du service postal. Si des modifications interviennent dans le courant de la semaine, elles sont communiquées aux bureaux collecteurs par télégraphe, téléphone ou correspondance, suivant les besoins.

* * *

Au service d'instruction, la poste de campagne fonctionne régulièrement pour les cours de répétition des divisions, ainsi que pour ceux des brigades d'infanterie. Pour les autres cours de répétition, y compris ceux des garnisons du Gothard et de St-Maurice, la mise sur pied de la poste de campagne est décidée dans chaque cas, suivant les circonstances.

Au service actif, les bureaux de la poste de campagne sont appelés en service suivant l'affiche de mobilisation, soit avec les états-majors dont ils font partie.

Si l'on fait abstraction des mesures extraordinaires, en partie imprévisibles, qui pourraient être prises envers la poste de campagne en cas de mobilisation de guerre et d'opérations autres qu'une simple couverture des frontières, on peut dire que la différence essentielle entre le service du temps de paix (service d'instruction) et celui du temps de guerre (service actif) réside en ceci que les bureaux collecteurs sont, dans le premier cas, des organes civils, dirigés par du personnel de la poste civile, et, dans le second, des organes militaires, composés d'agents de la poste de campagne. Quant au reste, le service se déroule dans les deux cas dans des conditions analogues et suivant les mêmes principes.

Les envois postaux à destination de troupes en campagne peuvent être déposés indifféremment auprès de tous les bureaux de poste accessibles au public. Aucun de ces bureaux, au nombre de 4000, ne connaît, officiellement, le

stationnement des troupes, donc pas non plus l'acheminement à donner aux envois. Les petits bureaux non situés sur une ligne de chemin de fer transmettent simplement les envois remis à leur guichet ou jetés dans leurs boîtes aux lettres au bureau plus grand avec lequel ils sont en relation ; les bureaux plus grands les remettent à leur tour au premier ambulant de passage avec lequel ils échangent un courrier postal.

Les ambulants, de leur côté, connaissent le stationnement des bureaux collecteurs de la poste militaire et ils dirigent sur ces bureaux, sans aucun tri préalable, tous les envois reçus en cours de route pour les troupes en campagne. C'est ainsi qu'un ambulant postal circulant entre Genève et Coire, par exemple, remettra au bureau collecteur de Lausanne les envois militaires reçus à Genève et entre Genève et Lausanne, à celui de Berne ceux reçus entre Lausanne et Berne, à celui d'Olten ceux reçus entre Berne et Olten, à celui de Zurich ceux reçus depuis Olten et à celui de Coire, enfin, ceux reçus depuis Zurich.

Les bureaux collecteurs sont au nombre d'une vingtaine. Ils reçoivent le cahier ou les feuilles d'acheminement de la poste de campagne. Ils trient les envois pour les troupes reçus des bureaux de la localité ou des ambulants par bureau de poste de campagne ou bureau de poste civile destinataire. Ils expédient les courriers ainsi triés à chaque occasion favorable, dans des plis et sacs dûment adressés, afin qu'ils ne soient pas dirigés en cours de route comme envois militaires sur un autre bureau collecteur, ce qui occasionnerait des retards.

Le bureau destinataire — poste de campagne ou poste civile — trie les envois par état-major et unité de troupes, suivant les besoins du service et du ravitaillement. Ce tri doit être fait séparément pour les correspondances, pour les colis non inscrits et pour les envois inscrits de tout genre (lettres recommandées, paquets, mandats-poste). Un bureau de division combinée a ainsi, pour un cours de répétition de manœuvres, environ 200 séparations à faire pour chacun des

trois tris, ce qui explique la nécessité de disposer de grands locaux.

Il arrive que le départ pour les ravitaillements coïncide avec l'arrivée de courriers importants. Le bureau de poste de campagne n'est plus en mesure de préparer à temps ces courriers pour le ravitaillement du jour même, et il pourrait en résulter un retard de 24 heures. Dans ce cas, le chef de la poste de campagne peut faire mettre en service un *ambulant militaire* entre le bureau collecteur d'où il reçoit la plus grande partie des envois et le lieu de son propre stationnement. Il commande alors le personnel nécessaire à cet ambulant, qui effectue en cours de route toutes les opérations de tri et d'inscription qu'il eût fallu faire au bureau destinataire. Ce procédé permet un transbordement direct des courriers ainsi préparés sur les fourgons de ravitaillement, à l'arrivée du train. De 1914 à 1918, par exemple, il a circulé des ambulants militaires entre Fribourg et Bâle (pour la 1^{re} div.), entre Berne ou Bienne et Delémont ou Porrentruy (pour les 2^e ou 3^e div.), entre Lucerne ou Olten et Bâle (pour la 4^e div.), entre Lucerne et Bellinzona (pour les troupes occupant le Tessin), entre Zurich et Bâle ou Delémont (pour les 5^e et 6^e div.), et ainsi de suite. De cette façon, le courrier postal quittant la Suisse romande par le train de nuit (dép. de Genève à 1.00 h., de Lausanne, à 2.00 h.) et arrivant à Bâle après 7.00 h., pouvait être remis sur toutes les places de ravitaillement de la 1^{re} division dans le secteur Bâle-Delémont à 8.00 h. du matin.

La remise du courrier aux ordonnances postales a lieu sur les places de ravitaillement, conformément aux ordres établis par le service compétent (à l'EM. Div. = officier EM.G. chargé des services de l'arrière). Le transport sur les places de ravitaillement est effectué, suivant le cas, par chemin de fer ou par route (fourgons attelés ou automobiles). Quelquefois, les troupes touchent la poste directement auprès du bureau de distribution. Lorsque le ravitaillement en vivres est supprimé, il peut être organisé des ravitaillements exclusivement postaux.

Le courrier postal appartient aux échanges dits quotidiens. Les ordonnances postales viennent au ravitaillement avec les chars à vivres de leur état-major ou unité. L'organisation du ravitaillement incombe au commandant désigné à cet effet, dont le personnel postal prendra les instructions. A cause de leur nature (envois délicats et fragiles, ne supportant pas d'être placés sous de lourdes charges), les courriers postaux sont chargés sur les véhicules de ravitaillement en dernier lieu, donc après toutes les autres marchandises.

En même temps qu'elles prennent en charge les envois pour les troupes, les ordonnances postales remettent au personnel de la poste de campagne ceux expédiés par les troupes (évacuations). Ce courrier a été déposé dans les boîtes aux lettres à la disposition des troupes ou au local même de l'ordonnance postale. De la place de ravitaillement, il est conduit au bureau de poste de campagne et trié et expédié à destination conformément aux prescriptions de la poste civile.

Au cantonnement, le courrier postal doit être distribué aux troupes au moins une fois par jour, qu'il s'agisse de lettres, de paquets ou d'envois inscrits. En ce qui concerne la troupe en manœuvres ou en première ligne, cette distribution quotidienne complète n'est pratiquement pas toujours possible. Les ordonnances postales ont l'ordre de tout mettre en œuvre, dans ce cas, pour distribuer le jour même au moins les correspondances.

Il n'est pas toujours recommandable de se servir de la poste de campagne pour l'expédition d'ordres urgents entre troupes occupant un même secteur. Il peut en résulter des retards regrettables puisque, amenés au ravitaillement comme envois expédiés, ces ordres vont de là au bureau de poste de campagne, d'où ils ne sont dirigés sur le ravitaillement suivant que le lendemain, parvenant ainsi au destinataire le deuxième ou le troisième jour après leur départ.

L'importance du courrier postal est très variable, mais elle est loin d'atteindre les chiffres un peu fantaisistes publiés parfois par la presse. De relevés fréquents effectués

depuis la guerre, pendant les cours de répétition, il résulte que le poids du courrier pour la troupe s'élève à 250-300 g. par jour et par homme, en moyenne, le second chiffre constituant un maximum. D'ailleurs, le poids des envois postaux varie sensiblement non seulement d'un jour à l'autre, mais aussi d'une troupe à une autre ; les exigences d'une troupe sont plus ou moins grandes et son courrier est donc aussi plus ou moins important suivant qu'il provient de la ville, de la campagne ou de la montagne ; les conditions atmosphériques, la contrée où la troupe est en service, etc., jouent aussi un certain rôle ; le vendredi et le samedi ont toujours un gros ravitaillement, le dimanche et le lundi de fortes évacuations, et ainsi de suite.

Les évacuations postales atteignent normalement les $\frac{2}{3}$ du ravitaillement, c'est-à-dire 150-200 g. par homme et par jour.

Pour une division de 25 000 hommes on aurait ainsi, quotidiennement, de 6000-7500 kg. de poste pour la troupe, correspondant à 250-350 sacs. Ils exigent à eux seuls de 5-8 camions automobiles.

En 1934, il a été remis à 115 000 hommes desservis par la poste de campagne pendant les cours de répétition 300 000 paquets postaux et en 1935, aux 100 000 hommes desservis dans les mêmes conditions 280 000 paquets postaux, en chiffre rond, ce qui fait 2,6-2,8 paquets par homme et cours de répétition. Les mêmes troupes ont expédié 200 000 paquets en 1934 et 213 000 en 1935, c'est-à-dire 1,8-2,1 paquet par homme et cours de répétition, approximativement. La différence entre la réception et l'expédition est constituée par les envois d'aliments ou autres produits consommables. C'est parce que le courrier postal est très volumineux comparativement à son poids que, dans les sphères militaires supérieures, on croit volontiers que le nombre des envois par homme mobilisé est plus élevé que celui indiqué. Le courrier-lettres (correspondances et journaux) est de deux à trois fois supérieur en nombre à celui des paquets.

Des difficultés diverses sont inhérentes au service de la poste de campagne et le compliquent un peu. Notons, entre autres, les suivantes :

Les adresses des envois sont fréquemment insuffisantes. Il faut l'attribuer au fait que beaucoup d'entre elles sont écrites par les mères, les épouses ou les enfants des militaires, toutes personnes qui ne sont pas très au courant des nécessités d'une bonne adresse militaire ou des particularités de l'ordre de bataille et omettent ou confondent avec d'autres mainte indication indispensable. Pendant la guerre mondiale, la poste de campagne allemande a établi que 38 % des adresses d'envois pour les troupes laissaient à désirer. Une telle statistique n'a pas été dressée en Suisse.

La numérotation des troupes n'est pas rationnelle du point de vue postal, car il y a trop de corps ou d'unités de troupes qui portent le même numéro. Dans la seule arme de l'artillerie, par exemple, il n'existe pas moins de 26 formations (états-majors, corps ou unités) portant le N° 1, ou 2, ou 3, ou 4. La 1^{re} Division, par exemple, compte deux brigades, deux régiments, sept groupes et trois bataillons qui portent le N° 1. Les choses se compliquent encore lorsque la brigade de cavalerie 1 et son régiment de dragons 1 sont en service en même temps que la 1^{re} Division.

Quelques unités sont fréquemment réparties entre les différents corps de troupes en service sans que des états de répartition toujours exacts et complets soient remis à temps à la poste de campagne (cyclistes, dragons, télégraphistes et téléphonistes, chauffeurs, etc.) ; ou bien on ne communique pas à la poste les mutations survenant après la remise des états ; la distribution des courriers subit de ce fait de fréquents retards.

Beaucoup d'évacuations d'hommes sur les établissements sanitaires ont lieu sans que l'ordonnance postale de l'unité en soit informée à temps ; le courrier de ces hommes reste alors en souffrance à l'unité et encombre le service.

Le service de la poste de campagne est permanent. A toute heure du jour ou de la nuit, des courriers postaux sont

en route vers les stationnements de la poste de campagne. La dislocation imprévue d'un bureau est souvent suivie de retards, parce que les courriers parviennent encore ici ou là au stationnement précédent.

Chaque envoi postal (lettre, carte, paquet, mandat, etc.) a un caractère strictement personnel et doit atteindre un militaire déterminé qui n'a pas, comme c'est le cas des civils, un domicile fixe. Chaque mutation dans un effectif, le transfert d'un seul homme, donc, a sa répercussion sur le service postal et l'entrave, si cet homme n'a pas pris soin d'annoncer son transfert à l'ordonnance postale et de communiquer sa nouvelle adresse à ses correspondants habituels.

L'emballage des envois laisse souvent à désirer, malgré toutes les mesures de la poste civile pour parer à cette lacune. Nonobstant les interdictions publiées, on expédie encore fréquemment des fruits frais, des liquides, etc., dans des emballages qui ne résistent pas aux imprévus d'un long transport. Les premiers surtout arrivent à la poste de campagne dans un piteux état et il faut souvent détruire les envois ou une partie de leur contenu. Dans ces cas, le fait est porté à la connaissance du destinataire.

* * *

Disons en terminant qu'en cas de guerre, des mesures diverses seraient probablement prises pour diminuer le trafic postal et tenir secrètes les opérations militaires. On peut envisager, dans le premier ordre d'idées, la réduction de la limite de poids des envois en franchise de port, l'interdiction de certaines marchandises, etc.

Le meilleur moyen de sauvegarder le secret d'opérations militaires importantes réside dans l'arrêt momentané et complet des communications postales, télégraphiques et téléphoniques entre le secteur occupé par les troupes et le dehors. Cette mesure, pour être efficace, doit s'étendre aussi bien aux communications des services civils qu'à celles de la poste de campagne. Sa durée variera suivant les nécessités militaires. De telles interruptions des communications

postales ont été fréquentes pendant la guerre mondiale dans les armées étrangères. La France les connaissait sous le nom significatif de « retards systématiques », l'Allemagne sous celui de « Postsperre ».

La censure efficace et suivie de tout le courrier militaire d'une troupe importante, une unité d'armée, par exemple, est pratiquement exclue, à cause du gros appareil qu'elle exigerait. Par contre, il serait plus facile, le moment venu, de soumettre à une surveillance et à un contrôle suivis le courrier de petites unités de troupes ou de militaires déterminés, en tant que la sécurité de l'armée et du pays justifierait une telle censure et que l'autorité militaire compétente aurait été dûment autorisée par le pouvoir civil à y procéder (observation du secret postal, garanti par la constitution).

Lieut.-colonel E. BONJOUR.